



SYNDICAT NATIONAL des CFA BTP

Le 3 juillet 2015, au terme de ses journées d'études nationales, le Syndicat CGT des personnels des CFA-BTP a voté majoritairement pour la signature de l'accord de 2015 portant statut des personnels d'association, et pour l'accord 2015 relatif au temps partiel dans les associations.

Nous avons obtenu un certain nombre d'avancées comme :

- L'amélioration de la plupart des grilles de salaire et notamment celle des animateurs.
- L'augmentation de tous les coefficients de T2.
- La prise en compte de l'ancienneté dans le réseau.
- Un jour de travail en moins pour les personnels administratifs et services.

Mais certains points restent encore bloquants pour nous notamment :

- Le temps hebdomadaire de face à face en formation continue.
- La redéfinition des congés payés qui impactent directement le pouvoir d'achat de certaines catégories de personnel.
- Le déroulement de carrière tronqué pour les personnels administratifs et services embauchés après le 1 septembre 2015.

Malgré tout et après 6 mois de négociation nous avons la conviction que nous avons obtenu ce qu'il était possible d'obtenir et que nous ne pourrions pas aller plus loin dans cette négociation.

Nous avons tenu compte également :

- De l'accord de 2014 sur l'apprentissage qui imposait la renégociation du statut de 1982 des personnels pour faire rentrer par la grande porte la Formation Continue dans nos CFA.
- La situation économique que nous subissons depuis plusieurs années.
- La chute d'effectif importante qui frappe nos CFA.
- Une politique patronale qui privilégie de plus en plus le travailleur détaché, se détourne de l'apprentissage et se montre de plus en plus hostile vis-à-vis du paritarisme et de notre réseau.

Autant d'indicateurs qui nous conduisent à considérer que la signature de ces accords par les organisations syndicales est incontournable afin de maintenir un statut des personnels et une unicité des conditions de travail.

Nous accompagnons notre signature de réserve, nous resterons vigilants quand à l'application de ces accords par les OG et demandons au CCCA d'en être le garant.

En cas de manquement nous n'hésiterions pas à revenir sur notre signature par dénonciation du ou des accords concernés.

Pour le Syndicat CGT des CFA-BTP

La Secrétaire Générale

Nelly GREGOR

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex

e-mail : syndicat@cgt-cfa.com

site : <http://cgt-cfa.com>